

Conditions générales de vente meshNet.™

Préambule

Les présentes Conditions générales de vente définissent les conditions de souscription aux services proposés par meshNet SAS, dans le cadre de son activité d'exploitant de réseaux de communications électroniques, de fournisseur d'accès Internet et d'opérateur de services de télécommunications, agréé par l'ARCEP :

- Service d'accès à Internet via le Centre Serveur de meshNet SAS, reconnu comme serveur membre d'Internet (ci-après le « Centre Serveur »), permettant au bénéficiaire de recevoir/envoyer des données de/vers les différents services d'information sur la toile Internet et d'être identifié sous la forme d'une adresse logique.
- Service de téléphonie sur IP, permettant au bénéficiaire les appels locaux, nationaux et internationaux avec ses correspondants sur lignes fixes, mobiles ou VoIP.

Ces services sont accessibles à partir des réseaux hertziens exploités par meshNet et nécessitent la mise en place d'équipements spécifiques, fournis et installés par meshNet SAS. Les offres tarifaires correspondantes sont accessibles en ligne sur www.meshnet.fr, la souscription à tout service de meshNet SAS s'effectuant par abonnement.

L'abonné - personne physique ou morale souscrivant un abonnement payant - (ci-après « l'abonné ») adhère sans restrictions aux termes du présent contrat (ci-après « le contrat »), contrat composé des documents suivants, formant un tout indivisible :

- Les présentes Conditions générales de vente,
- Les conditions particulières décrivant sur le bon de commande (de réservation) les offres souscrites par l'abonné et leurs modalités tarifaires, à la signature du contrat initial, ou ultérieurement,
- La taxation des prestations hors forfait et des services à valeur ajoutée, accessible en ligne sur www.meshnet.fr.

La version qui prévaut des Conditions générales de vente est celle disponible sur www.meshnet.fr, dont tout abonné déclare avoir pris connaissance.

meshNet SAS se réserve le droit de refuser toute demande de souscription ou de résilier le contrat, si pour des raisons géographiques ou techniques, l'abonné n'est pas raccordable aux réseaux exploités par meshNet SAS.

ARTICLE 1- Services d'Accès à Internet

1.1 meshNet SAS accorde à l'abonné, qui l'accepte, le droit de connecter, sans limitation de durée de connexion, son équipement informatique au Centre Serveur, afin de recevoir et d'envoyer des données sur Internet.

1.2 Le droit accordé à l'abonné dans le cadre d'un accès haut débit est personnel, incessible et non transférable. Il est offert une seule connexion par abonné.

1.3 L'abonnement ne comprend pas les différentes redevances dues au titre d'une consultation d'un ou plusieurs services payants.

1.4 La connexion au service d'accès à Internet n'est autorisée qu'à condition que l'abonné utilise le nom d'utilisateur et le mot de passe qui lui ont été communiqués. meshNet SAS se réserve le droit, en cours d'exécution du contrat, de changer ce nom d'utilisateur et/ou ce mot de passe, pour des raisons d'ordre technique, de sécurité ou éthique.

1.5 Toute connexion ou transmission de données effectuée à partir du nom d'utilisateur de l'abonné est réputée effectuée par ce dernier. L'abonné s'assure de la confidentialité du mot de passe qui lui a été confié.

Toute perte, détournement ou utilisation non autorisée du nom d'utilisateur et/ou du mot de passe et leurs conséquences relèvent de la responsabilité de l'abonné, qui s'engage alors à avertir sans délai meshNet SAS, par courrier électronique à support@meshnet.fr, confirmé par lettre recommandée afin que meshNet SAS procède au changement immédiat du nom d'utilisateur et/ou du mot de passe communiqué(s) lors de la souscription de l'abonnement.

1.6 Le réseau Internet étant composé de serveurs hétérogènes gérés par différents acteurs à travers le monde, le temps de réponse et les performances de la connexion à un instant donné ne relèvent pas de la responsabilité de meshNet SAS, qui, pour l'établissement de la communication, intervient au même titre que de nombreux autres intermédiaires techniques.

ARTICLE 2- Service de Téléphonie sur IP

2.1 Ce service s'adresse aux particuliers, travailleurs indépendants, artisans, commerçants et entreprises, dans le cadre d'une utilisation individuelle et conversationnelle. Il n'est pas accessible aux professionnels des télécommunications (téléboutiques, centres d'appels ou de services vocaux, opérateurs). L'abonné ayant souscrit un abonnement « Résidentiel » déclare utiliser le service à des fins non commerciales, uniquement personnelles et familiales. L'abonné ayant souscrit un abonnement « Entreprise » déclare ne pas exercer une activité de professionnel des télécommunications.

2.2 La souscription au service de téléphonie sur IP est subordonnée au fait que l'abonné dispose d'un service d'accès à Internet fourni par meshNet SAS. Il est rappelé à l'abonné que son accès Internet est réinitialisé à une fréquence régulière d'au moins une fois par jour.

2.3 En fonction de l'abonnement souscrit par l'abonné, meshNet SAS lui attribue un ou plusieurs numéros de téléphone, géographiques ou non.

2.4 meshNet SAS fournit à l'abonné (en achat ou à la location, selon l'abonnement souscrit) l'adaptateur adéquat permettant, via un téléphone compatible, de se raccorder au réseau de téléphonie sur IP pour émettre et recevoir des appels.

2.5 Compte tenu de la réinitialisation régulière de l'accès Internet de l'abonné, tout appel émis ou reçu est limité à une durée maximale d'une heure. Sont exclus des offres forfaitisées ou illimitées les appels vers les numéros mobiles, l'Outremer et l'international, les numéros géographiques ou non géographiques dont l'usage est abusif, ainsi que les services à tarification spécifique. Ces communications hors forfait font l'objet d'une facturation au temps passé, à la taxation en vigueur, accessible en ligne sur www.meshnet.fr.

2.6 De manière générale, l'abonné s'interdit toute utilisation abusive du service de téléphonie, telle que le partage de l'accès avec des tiers, le rachat de numéros de communications, la composition automatique ou en continu de numéros, les envois en masse ou les appels de services générant une rémunération fonction de la durée de l'appel ou proposant des contenus illicites.

ARTICLE 3- Entrée en Vigueur et Durée du Contrat

3.1 L'abonné personne physique déclare être âgé d'au moins 18 ans. L'abonné personne morale déclare être inscrit au registre des métiers ou du commerce.

3.2 L'abonné s'engage à communiquer ses coordonnées exactes (nom, prénom, adresse, coordonnées téléphoniques et bancaires) sous peine de voir son inscription annulée et déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions générales de vente, accessibles en ligne sur www.meshnet.fr.

3.3 Sous réserve de l'exercice par l'abonné du droit de rétractation ou de renonciation dont il dispose en application des dispositions des articles L121-20 et suivants du Code

de la Consommation, le contrat entre en vigueur à la signature du bon de commande (de réservation).

3.4 L'abonnement est conclu pour une période initiale de douze mois (vingt quatre mois dans le cas de l'offre « Premier ») et renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un mois.

3.5 En cours d'abonnement, l'abonné peut demander une modification concernant le choix du débit de sa connexion au service d'accès à Internet (512 kbps, 1024 kbps ou 2048 kbps). Toute demande de modification parvenue à meshNet SAS par courrier électronique à support@meshnet.fr avant le 15 du mois prend effet à compter du début du mois suivant.

ARTICLE 4- Installation de l'Équipement Terminal

4.1 Equipement client (CPE) pour l'accès Internet : à la demande de l'abonné, meshNet SAS réalise ou fait réaliser l'installation sur rendez-vous. L'abonné s'engage à disposer d'une alimentation électrique proche de l'équipement client (CPE) nécessaire à la connexion. Toute prestation ou fourniture réalisée à la demande de l'abonné, qui ne figurerait pas dans les conditions particulières, fait l'objet d'une facturation supplémentaire, au tarif en vigueur. L'installation fait l'objet d'un compte rendu d'intervention signé par l'abonné et par le technicien qui a effectué l'installation. Ce compte rendu atteste de la date d'activation du service, du détail des services souscrits et des travaux effectués, ainsi que de l'acceptation par l'abonné des résultats de cette intervention.

4.2 Adaptateur téléphonie (ATA) : l'adaptateur est préalablement configuré et livré par meshNet SAS à l'abonné, qui procède à son installation, suivant les directives fournies par meshNet SAS.

ARTICLE 5- Conditions Financières

5.1 La facturation des services et options souscrits par l'abonné et, le cas échéant, de la location d'équipement est forfaitaire, trimestrielle et à terme à échoir. Le premier mois du premier trimestre fera l'objet d'une facturation prorata temporis, à compter de la date d'activation du service, telle que consignée en 4.1, jusqu'à la fin du mois civil.

Dans le cadre du service de téléphonie, une avance sur consommation est demandée à l'abonné, pour les éventuels coûts des communications hors forfait (notamment mobiles, international ou numéros à tarification spécifique) correspondant à 80% de la consommation relevée sur la période de facturation précédente. meshNet SAS pourra procéder à la suspension du service de téléphonie, dans l'attente du règlement par l'abonné de l'avance sur consommation. L'avance sur consommation vient en déduction des sommes à venir dues par l'abonné.

Le paiement s'effectue par prélèvements automatiques, le premier prélèvement étant effectué dès la date d'activation du service chez l'abonné. Tout autre mode de règlement doit être défini d'un commun accord entre l'abonné et meshNet et donne lieu à perception d'un forfait de dix euros (10€) HT par opération, pour frais de traitement.

5.2 Sans préjudice des dispositions de l'article 10.1 des présentes Conditions générales de vente, toute somme non réglée, tout impayé, rejet de prélèvement ou retard de paiement entraînera la suspension immédiate des services souscrits, en attendant la réception du règlement et la régularisation de la situation.

Dans le cas où le paiement des sommes dues ne serait pas parvenu à meshNet SAS dans les délais indiqués, le montant restant dû sera majoré d'un montant de douze euros (12€) HT correspondant aux frais de gestion des impayés.

L'abonné ne pourra, en aucun cas, demander une quelconque indemnité à meshNet SAS, du fait d'une interruption du service due à un défaut ou incident de paiement.

5.3 Le prix correspondant à chaque service souscrit par l'abonné est indiqué sur le bon de commande (de réservation). Quand il est exprimé toutes taxes comprises, meshNet SAS se réserve le droit de reporter toute nouvelle taxe et augmentation de taux.

5.4 meshNet SAS peut modifier les prix des services, sous réserve d'en avoir informé l'abonné par tout moyen. A défaut de contestation par l'abonné de ces nouveaux tarifs et dans le respect des conditions indiquées à l'article 10.3, ceux-ci seront réputés avoir été définitivement et irrévocablement acceptés par l'abonné. Dans l'hypothèse où l'abonné n'accepte pas les nouveaux tarifs, il reste libre de résilier son abonnement, dans le respect de l'article 10.3, l'ancien tarif restant alors applicable jusqu'à expiration de la période d'abonnement en cours.

5.5 Services ou options : lorsque, en sus de l'abonnement au service d'accès à Internet, l'abonné a souscrit à des services ou options, il est en droit de résilier son abonnement à ces services ou options, à tout moment, conformément à l'article 10.3, en conservant son abonnement au service d'accès à Internet. Toutes les clauses mentionnées dans les présentes, relatives à la résiliation, sont applicables aux services et options. En cas d'abonnement à une option, l'abonné s'engage à prendre connaissance des conditions spécifiques, accessibles en ligne, applicables à cette option.

ARTICLE 6- Equipement Terminal et Mise à Disposition

6.1 Location et mise à disposition d'équipement(s) : l'abonné est responsable de la garde des équipements qui lui sont loués ou mis à disposition. N'étant pas propriétaire des équipements, l'abonné s'interdit tout acte de disposition tels que vente, location ou prêt ainsi que toute intervention technique, transformation ou modification sur ces équipements.

En cas de détérioration non imputable à la simple usure, ou de disparition, notamment par perte ou vol, meshNet SAS est en droit de facturer lesdits équipements à l'abonné.

6.2 Les équipements mis à disposition de l'abonné bénéficient d'une période de garantie constructeur. Au delà de cette période, il est proposé à l'abonné une garantie de remplacement, dans les conditions tarifaires définies et accessibles en ligne sur www.meshnet.fr.

6.3 Frais de mise à disposition : pour chaque location ou mise à disposition de matériel, l'abonné verse à meshNet SAS une somme dont le montant est fixé sur le bon de commande (de réservation). La somme, non productrice d'intérêts est immédiatement encaissée par meshNet SAS. Elle est remboursée à l'abonné, au plus tard dans les deux mois suivant la résiliation de son contrat et la restitution à meshNet SAS de l'équipement, après vérification de l'état de celui-ci, déduction faite du coût d'une remise en état nécessaire ou d'impayés éventuels.

ARTICLE 7- Obligations de meshNet SAS

meshNet SAS s'engage à assurer le fonctionnement du Centre serveur 24 heures sur 24, sept jours sur sept, hors périodes de maintenance et pannes éventuelles, mais ne garantit pas en particulier les taux de transfert et les temps de réponse des informations circulant sur Internet à partir de son Centre Serveur. Comme indiqué en 1.6, ces performances ne relèvent en effet pas du service d'accès à Internet offert par meshNet SAS, mais des caractéristiques inhérentes aux réseaux en ligne et aux moyens techniques d'absorption du trafic généré.

Conditions générales de vente meshNet.™

ARTICLE 8- Déclarations

8.1 L'abonné déclare avoir pris connaissance des caractéristiques et des limites d'Internet décrites ci-dessous :

- le service d'accès à Internet n'est pas un service télématique ou d'information mais seulement un service de connexion entre l'Équipement et le Centre serveur aux fins de transmission de données entre réseaux au sein d'Internet, meshNet SAS n'assumant aucune responsabilité autre que celles expressément décrites dans les présentes;
- la transmission de données sur Internet bénéficie d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes de caractéristiques et capacités techniques diverses, parfois saturés à certaines périodes de la journée;
- certains réseaux et services spécifiques peuvent dépendre d'accords particuliers et être soumis à des restrictions d'accès;
- les données circulant sur Internet ne sont pas protégées contre des détournements éventuels, la communication de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible étant effectuée par l'abonné à ses risques et périls;
- certaines données circulant sur Internet peuvent faire l'objet d'une appropriation privative au titre d'une législation sur la propriété intellectuelle et que c'est dans le respect de cette législation que l'abonné interroge, consulte, demande ou stocke sur son matériel les données accessibles sur Internet.

L'abonné reconnaît par ailleurs s'être assuré que le service d'accès à Internet et les autres services ou options auxquels il souscrit sont aptes à répondre à ses besoins et

- qu'il prend toutes les mesures appropriées pour protéger les données et logiciels stockés sur son matériel de la contamination par des virus ou de tentatives d'intrusion dans son système informatique par des tiers;
- que son matériel connecté au Centre serveur est sous son entière responsabilité et qu'en conséquence meshNet SAS n'est en rien responsable de tout dommage pouvant survenir à ce matériel du fait de sa connexion.

8.2 L'abonné s'engage à respecter les codes de conduite, usages et règles de comportement qui sont diffusés sur les sites web et les galeries marchandes, comme les notices d'utilisation, avertissements, reproduits ou mentionnés par meshNet SAS, dont la violation peut avoir pour effet de bloquer provisoirement l'accès à un, plusieurs ou la totalité des services et d'entraîner la résiliation à terme et unilatéralement du contrat, si l'abonné diffuse des contenus illicites ou en permet la consultation, ou encore contrevient aux règles d'usage énoncées par meshNet SAS. L'abonné s'engage à respecter les règles d'usage des services meshNet SAS, telles qu'énoncées ci-dessous.

8.2.1. Portée : Les présentes règles s'appliquent à l'usage de tous les services meshNet SAS qu'utilise l'abonné. Cet engagement est général et porte sur tous types de supports, notamment image, son, texte, vidéo, logiciel, base de données.

8.2.2. Protection des mineurs : L'abonné a le devoir de protéger les personnes dont il a la charge contre tout préjudice que pourrait induire la visite de sites qui seraient susceptibles de comporter des atteintes à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. L'abonné s'engage également à faire en sorte que tout usage des services meshNet SAS attachés à son abonnement par un mineur soit placé sous son contrôle.

meshNet SAS informe l'abonné qu'il existe des logiciels de contrôle parental ayant vocation à filtrer l'accès à des sites au contenu choquant pour des mineurs.

8.2.3. Règles d'usage des services meshNet SAS : Respect de la Netiquette et des lois et règlements. La Netiquette est un code de bonne conduite élaboré par la communauté des internautes et son non respect par l'abonné peut entraîner à son encontre des réactions de la part des autres internautes pour lesquelles meshNet SAS ne pourra être tenue responsable. Pour en savoir plus sur la Netiquette : <http://netiquette.afa-france.com> ou <http://usages.afa-france.com>

Par ailleurs, l'abonné s'interdit de publier, par quelque moyen que ce soit, un contenu contraire à l'ordre public, notamment et non limitativement, des contenus à caractère pédophile, pornographique, incitant au proxénétisme, au suicide, à la haine raciale, à la négation des crimes contre l'humanité ou à la commission de meurtres, crimes ou délits xénophobes, antisémites ou portant atteinte au droit à l'image et au respect de la vie privée. De même, l'abonné s'interdit de porter atteinte aux droits patrimoniaux d'autrui, notamment et non limitativement, de diffuser des contenus portant atteinte au droit de propriété intellectuelle, artistique et industrielle.

8.2.4. « Spamming » « junk mail » et chaînes de lettres : L'utilisation par l'abonné des services mail de meshNet SAS à des fins frauduleuses ou nuisibles, tel que notamment le multipostage abusif de courriers électroniques ou l'envoi en nombre de messages sans sollicitation des destinataires et autre fait de type « spamming » sont formellement interdits.

8.2.5. Piratage et « hacking » : L'abonné s'engage à ne pas utiliser les services souscrits auprès de meshNet SAS à des fins de piratage, de tentative d'utilisation illicite des informations circulant sur le réseau, d'intrusion dans les systèmes informatisés de tiers ou de « hacking », et s'interdit tout autre acte répréhensible civilement ou pénalement et/ou susceptible de causer des dommages à autrui.

8.2.6. Transmission de virus : L'abonné s'engage à ne pas télécharger ni transmettre des courriers électroniques ou fichiers contenant des virus, et plus généralement tout programme visant à limiter, interrompre ou détruire les fonctionnalités de tout logiciel, matériel ou réseau de communication.

8.3 En conséquence de ce qui précède, et en parfaite connaissance des caractéristiques d'Internet et du service auquel il souscrit, l'abonné renonce à engager la responsabilité de meshNet SAS concernant un ou plusieurs des faits ou événements mentionnés ci-dessus.

8.4 L'abonné est seul responsable des dommages et préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par lui-même (ou ses préposés) à meshNet SAS du fait de l'utilisation illégale ou non du service auquel il souscrit. Dans les cas indiqués ci-dessus, l'abonné s'engage à indemniser meshNet SAS en cas de condamnation à l'encontre de cette dernière au paiement de dommages et intérêts (y compris les frais de procédure et d'avocats). Par ailleurs, l'abonné s'engage à rembourser meshNet SAS des frais occasionnés par la réparation des dommages qu'il a causés.

8.5 meshNet SAS ne consent aucune garantie, expresse, implicite, légale ou autre, et exclut en particulier toute garantie implicite ou expresse concernant notamment l'aptitude du service souscrit à répondre aux attentes ou aux besoins particuliers de l'abonné.

8.6 Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de meshNet SAS en vertu des présentes Conditions générales de vente ne saurait excéder, le montant de l'abonnement perçu par meshNet SAS jusqu'à la date du fait générateur de sa responsabilité. En aucun cas meshNet SAS n'encourt de responsabilité pour perte de bénéfices, perte de données, frais d'acquisition de produits ou service de remplacement. De plus, meshNet SAS ne saurait être responsable de tout dommage, direct ou indirect, consécutif à l'utilisation des données accessibles par Internet, que meshNet SAS ait été ou non informée de l'éventualité de tels dommages. L'abonné reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dérogera de l'obligation de payer tout montant dû à meshNet SAS au titre des présentes.

ARTICLE 9- Courrier Electronique

9.1 Il est rappelé que le courrier électronique est soumis au secret des correspondances privées.

9.2 L'abonné dispose d'une capacité maximale de stockage de son courrier sur le Centre serveur, précisée sur le bon de commande (de réservation). De la même façon, la taille maximale des documents attachés à un courrier électronique est rappelée sur le bon de commande (de réservation).

9.3 L'abonné fait usage de son accès au service de courrier électronique dans le strict respect des limitations indiquées en 8.2.4, 8.2.5 et 8.2.6.

9.4 Il est expressément indiqué que la première adresse mail créée lors de l'abonnement à meshNet SAS constitue l'adresse principale de l'abonné. meshNet SAS se réserve le droit de communiquer avec l'abonné sur cette adresse pour l'informer de l'évolution des présentes Conditions générales de vente, pour lui communiquer les éléments de sa facturation, ainsi que toutes autres informations relatives à son abonnement. L'abonné s'engage donc à consulter régulièrement les messages adressés par meshNet SAS à son adresse mail principale, toute communication réalisée par meshNet SAS auprès de l'abonné à son adresse mail principale étant réputée avoir été reçue et lue par l'abonné.

meshNet SAS se réserve par ailleurs le droit de communiquer à tout moment avec ses abonnés par tous les moyens dont il dispose.

ARTICLE 10- Résiliation

10.1 meshNet SAS se réserve le droit de résilier, sans formalité et de plein droit, l'abonnement en cas de violation par l'abonné de l'une des clauses des présentes Conditions générales de vente et en particulier dans les cas où meshNet SAS constaterait :

- que l'abonné met à disposition du public, sur ou à travers les services de meshNet SAS, un ou des contenu(s) manifestement contraire(s) aux lois et règlements en vigueur et relevant notamment, mais non limitativement, des faits énoncés en 8.2.3;
- la mise à profit du service souscrit par l'abonné dans le cadre d'activités nuisibles ou illicites, telles qu'exposées en 8.2.4, 8.2.5 et 8.2.6 et de manière générale toute attitude ou comportement de l'abonné de nature à nuire à la communauté des usagers dans leur utilisation régulière du réseau exploité par meshNet SAS;
- le non paiement à l'échéance de l'une des sommes dues par l'abonné à meshNet SAS au titre des présentes et le retour par la banque des titres de paiement pour impayé.

10.2 Dans le cas où l'une des hypothèses visées à l'alinéa précédent se réalisait, meshNet SAS se réserve le droit de suspendre et/ou de résilier l'abonnement immédiatement ou à l'échéance de celui-ci, et ceci sans indemnité. Les sommes précédemment versées par l'abonné resteront acquises à meshNet SAS, sans préjudice des sommes restant dues, ni des poursuites judiciaires que meshNet SAS pourrait entreprendre à l'encontre de l'abonné. Les sommes dues par l'abonné restent exigibles même après la prise d'effet de la résiliation.

10.3 L'abonné peut résilier son abonnement à meshNet SAS à l'issue de la période initiale ou de chaque période additionnelle d'un mois, par lettre recommandée avec accusé réception, en respectant un préavis d'un mois.

10.4 meshNet SAS se réserve le droit de résilier l'abonnement si après réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception (cf. article 5.2) et expiration d'un délai d'un mois, l'abonné n'a toujours pas régularisé sa situation.

10.5 Dans le cas d'une résiliation anticipée par l'abonné, et sauf cas exceptionnels permettant de justifier l'inutilité de l'abonnement (déménagement en dehors de la commune, mutation, décès, ...), l'abonné sera tenu de payer intégralement les mensualités restantes de la période initiale ou de chaque période additionnelle.

ARTICLE 11- Divers

11.1 meshNet SAS se fait un devoir de réactualiser régulièrement les termes des présentes Conditions générales de vente afin de prendre en compte toute évolution de la jurisprudence, de la technologie et/ou des services proposés.

11.2 Information : L'abonné s'engage à informer, par écrit, meshNet SAS de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, modification de l'équipement personnel, changement de coordonnées bancaires); meshNet SAS ne saurait être tenue pour responsable des conséquences que pourrait subir l'abonné et/ou les tiers dans l'hypothèse où l'abonné aurait omis de notifier à meshNet SAS une quelconque modification de sa situation. De la même façon, meshNet SAS ne saurait être tenue responsable des conséquences d'un déménagement de l'abonné, même à l'intérieur de sa commune.

11.3 Interruption de service : meshNet SAS se réserve le droit d'interrompre de façon exceptionnelle le service souscrit, pour des travaux de maintenance et/ou d'amélioration. Ces interruptions sont notifiées par mail à l'abonné avec un préavis minimum de cinq (5) jours. Dans l'hypothèse où le service d'accès à Internet était interrompu pendant plus de huit heures (8h) du fait d'une défaillance de meshNet SAS non justifiée par un cas de force majeure, l'abonné, qui en fera la demande dans les vingt-quatre (24) heures à compter de la fin de l'interruption, bénéficiera d'une prolongation gratuite de son abonnement, pour une durée équivalente à celle de l'interruption survenue.

11.4 Force majeure : Les parties ne seront pas tenues pour responsable, ou considérées comme ayant failli aux présentes Conditions générales de vente, pour tout retard ou inexécution dont la cause est liée à un cas de force majeure, telle que définie par la jurisprudence, y compris l'indisponibilité de matériels, fournitures, pièces détachées, équipements personnels ou autres, l'interruption, la suspension, la réduction ou les dérangements de l'électricité ou autres ou toutes interruptions de réseaux de télécommunications, à condition que l'autre partie soit informée promptement du retard ou du manquement.

11.5 Dissociation : Si l'une des stipulations des présentes Conditions générales de vente ou son application à l'abonné ou à meshNet SAS était considérée par un tribunal compétent comme contraire à une loi applicable, les autres stipulations resteraient en vigueur et seraient interprétées de façon à donner effet à l'intention des parties telle qu'exprimée à l'origine. Il est convenu que si une clause des présentes Conditions générales de vente était réputée nulle, les autres clauses conserveraient leur plein et entier effet.

11.6 Notification : Toute notification faite par l'abonné aux termes des présentes devra l'être par écrit et envoyée à l'adresse de meshNet SAS. L'abonné prendra soin de garder tout accusé de réception. La notification prendra effet lors du premier jour ouvrable suivant sa réception par meshNet SAS, sauf impossibilité technique.

ARTICLE 12- Droit Applicable - Règlement des Litiges

Les présentes Conditions générales de vente sont soumises au droit français. Sous réserve de la qualité de commerçant de l'abonné, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes Conditions générales de vente sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Versailles.